



UNION INTERPARLEMENTAIRE

**Deuxième Commission de l'Assemblée générale
Point 50 de l'ordre du jour:
Les technologies de l'information et des communications au service du
développement**

**Déclaration présentée par M. Alessandro Motter
Chargé de liaison**

**Organisation des Nations Unies
New York, 12 octobre 2006**

Madame la Présidente,

La communauté internationale s'accorde à reconnaître que le développement et la paix ne seront jamais pleinement atteints sans une bonne gouvernance et que le Parlement, qui est l'une des institutions cruciales de la gouvernance, a besoin d'être renforcé. Elle s'accorde aussi à reconnaître la valeur des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme outil stratégique pour accroître l'efficacité et l'impact des stratégies de développement.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des parlements utilise les TIC. En 2000, environ les deux tiers des parlements nationaux avaient leur propre site web. En 2006, plus de 90 % des parlements affichent un site web sur l'internet, en suivant souvent les principes directeurs de l'Union interparlementaire concernant les bonnes pratiques pour les sites web parlementaires¹.

Les parlements utilisent principalement les TIC à deux fins : être plus transparents, accessibles et responsables envers le public; et être plus efficaces dans leurs processus parlementaires. Voici quelques exemples :

Au Viet Nam, le Parlement se prépare à publier les projets de loi sur son site web pour que le public puisse les lire et donner son avis et pour que cet apport soit pris en compte pendant le processus législatif.

En Autriche, le système législatif électronique permet de suivre en permanence le cheminement des lois d'une manière transparente et à tous les stades, de celui du projet à celui de la promulgation. On estime que le nouveau système économisera 60 tonnes de papier par an, et donc plus d'un million d'Euros.

Il est indéniable cependant que la fracture numérique existe au parlement autant que dans les sociétés en général. Les ressources consacrées aux TIC varient considérablement d'un parlement à l'autre. Dans bien des pays en développement, en particulier en Afrique, les parlements font de leur mieux avec le personnel, les compétences et le matériel dont ils disposent.

Pour remédier à cette inégalité, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et l'Union interparlementaire ont créé le Centre mondial pour les technologies de l'information et des communications au Parlement. Le Centre, officiellement lancé en 2005, a deux grandes missions :

- Renforcer la capacité du Parlement d'utiliser les TIC pour mieux s'acquitter de ses fonctions démocratiques.
- Renforcer le rôle du Parlement dans la mise en œuvre des dispositions du document final du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et dans la réalisation des objectifs de développement fixés au plan international.

Le Centre mondial se propose de jouer un rôle de catalyseur et de centre d'échange pour l'information, la recherche, l'innovation et la technologie, ainsi que pour l'assistance technique.

Les enseignements que les parlements ont tirés de la mise en œuvre de projets TIC au cours des 10 à 15 dernières années constituent potentiellement une mine d'informations utiles pour introduire ou développer les TIC dans d'autres parlements des pays en développement. Le

¹ Union interparlementaire (2000). Principes directeurs relatifs au contenu et à la structure des sites web parlementaires. Disponibles à l'adresse suivante : <<http://www.ipu.org/cntr-f/web.pdf>>

Centre permet de mettre en commun informations et ressources et de relier entre elles un maximum d'initiatives dans ce domaine.

Récemment, le nombre de projets d'aide aux parlements financés par des sources internationales a rapidement augmenté. Un grand nombre de ces projets contiennent un volet TIC, lorsque les TIC n'en sont pas l'unique objectif. Pourtant, ces projets sont bien souvent fragmentés. Ils portent rarement sur les TIC dans leur ensemble et sont ciblés sur des éléments distincts si bien qu'ils ne tirent pas toujours parti de l'expérience d'autres parlements.

Le Centre mondial vise à élaborer une approche structurée du développement des TIC au Parlement. Une coordination accrue entre prestataires de l'assistance liée aux TIC serait dans l'intérêt des parlements comme de ces prestataires eux-mêmes.

Je tiens à bien préciser que les parlements sont les principales parties prenantes au Centre dont le Conseil d'administration est composé de présidents de parlements nationaux de toutes les régions géographiques, ainsi que de certains parlements régionaux, pour garantir que ce sont les besoins et les priorités des parlements qui guident l'action du Centre.

S'agissant de la capacité des parlements d'utiliser les TIC, on ne saurait méconnaître le rôle important que les parlements ont à jouer dans la promotion du développement des TIC dans la société. Les parlements sont des acteurs majeurs dans le suivi du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI). De par la Constitution, il leur incombe spécialement d'adopter le cadre législatif nécessaire au développement des sociétés de l'information, par exemple des lois sur la protection des données ou sur l'accès à l'information. Les parlements votent aussi le budget qui permet le financement des politiques nationales de TIC.

Comme pour tous les accords internationaux, les parlements doivent rendre le gouvernement comptable de ses actes pour veiller à ce que leurs engagements soient respectés. Il est donc important que le Parlement soit au fait des mesures décidées par le Sommet et en mesure d'y donner suite.

Dans le cadre du suivi du SMSI, le Centre mondial participe à la mise en œuvre des grandes orientations C1 (le rôle des instances publiques chargées de la gouvernance et de toutes les parties prenantes dans la promotion des TIC pour le développement) et C7 (les applications TIC pour l'administration électronique). Il encouragera les parlements à maintenir les questions étudiées par le SMSI en bonne place sur leur liste de priorités et il contribuera à renforcer leur capacité d'action dans ce domaine.

La tenue d'une conférence internationale sur la législation liée aux TIC, prévue à Rome au début 2007, est une mesure concrète dans cette direction. Cette conférence est organisée par la Chambre des Députés italienne dans le cadre du Centre mondial. Elle permettra aux législateurs et aux experts juridiques de discuter et de partager leur expérience de la mise en place de cadres juridiques favorables au développement de la Société de l'information.

Les parlements ont de nombreux défis à relever au 21^{ème} siècle, dont le moindre n'est pas le renforcement systématique des liens entre eux et les citoyens. Si les TIC en eux-mêmes ne sont pas une baguette magique qui résoudra tous les problèmes, ils font indéniablement partie de la solution. L'UIP et le Centre mondial se proposent d'accompagner les parlements alors qu'ils se tournent de plus en plus vers les TIC pour s'acquitter de leurs fonctions constitutionnelles de manière transparente, accessible, responsable et efficace.

Je vous remercie.